

Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville - BP2 - 73401 UGINE cedex Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 8 décembre 2021 de 18h à 19h30 Mairie d'Ugine – Salle du conseil municipal

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni le mercredi 8 décembre 2021 à 18h00, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du Conseil municipal.

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 et notamment son article 6, portant le quorum à un tiers des membres en exercice, Vu la loi n°2020-0391 du 1er avril 2020 et notamment son article 6 – III, portant appréciation du quorum en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance

Vu la délibération n°21-12 du 05/05/2021 portant sur les modalités d'organisation des réunions de l'organe délibérant en audio/visioconférence

Vu la loi 2021-1465 dite vigilance sanitaire du 10/11/21 et notamment le V de l'article 10 qui modifie l'ordonnance du 1er avril de 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prorogeant jusqu'au 31/07/2022 les dispositions relatives à la tenue des réunions des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements,

CONSEILLERS SYNDICAUX:

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : 7

Présents: 11 dont 9 titulaires dont 5 en visioconférence, 2 suppléants dont 1 en visioconférence

Quorum carte GEMAPI: 7

Présents: 10 dont 9 titulaires dont 5 en visioconférence, 1 suppléant en visioconférence

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS Umberto Colette GONTHARET **ARLYSERE ARLYSERE** DIMASTROMATTEO Présente en visioconférence Françoise VIGUET-Pierre BESSY **ARLYSERE** CC Pays du Mont Blanc **CARRIN** Présent en visioconférence Christophe BOUGAULT-CC Vallées Philippe ROISINE **GROSSET** CC Pays du Mont Blanc de Thônes Présent en visioconférence Jean-Pierre CHATELLARD Mike ROUSSEAU **ARLYSERE** CC Pays du Mont Blanc Présent en visioconférence Christian FRISON-ROCHE **ARLYSERE** Présent en visioconférence

Michel LUCIANI	CC Sources du Lac d'Annecy	Claude REVIL BAUDARD Présent en visioconférence	ARLYSERE	
DELEGUES EXCUSES	1 5			
Bérénice LACOMBE	ARLYSERE	JEAN-PIERRE JARRE	ARLYSERE	
Frédéric REY	ARLYSERE	SEBASTIEN VIOLI	ARLYSERE	
Raymond COMBAZ	ARLYSERE	Laurent SOCQUET	CC Pays du Mont Blanc	
Christian EXCOFFON	ARLYSERE	Pierrette MORAND	CC Pays du Mont Blanc	
François RIEU	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy	
Franck ROUBEAU Donne pouvoir à Umberto DIMASTROMATTEO	ARLYSERE	Sébastien SCHERMA	CC Sources du Lac d'Annecy	
DELEGUES ABSENTS	¥		0	
Michel PERRIN	ARLYSERE	Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes	
Ghislaine JOLY	ARLYSERE	Tanon 7700 Ta		
AUTRES PERONNES PR				
Jean MARTINAL	Commune de Thénésol			

Table des matières

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021	3
COMMUNICATIONS / ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	3
DECISION N°2021-13 DU 08/11/2021 FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D'UN SERVEUR DE STOCKAGE EN RESEAU	3
FINANCES	3
N°21-34: Administration generale – budget primitif 2022 N°21-35: GEMAPI - Repartition des depenses de l'exercice 2022 liees a l'exercice de la competence GEMAPI N°21-36: Administration generale - Participation des membres 2022	3 5 7
RESSOURCES HUMAINES	8
$N^{\circ}21\text{-}37$: Administration generale — Creation poste technicien $N^{\circ}21\text{-}38$: Administration generale — Tableau des emplois permanents	8
OPERATIONS	9
N°21-41 : ANIMATION - DEMANDE DE SUBVENTION : ETUDE DE FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE PREVISION E	9 EN 10
L'ARLY N°21-43 : GEMAPI - Demande de subvention : Plan de gestion sedimentaire du Nant Croex et du Nant Pugin	11
PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES AUTRES PROJETS EN COURS	13
DATES DES PROCHAINES RELINIONS	15

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Le compte rendu de la séance du conseil syndical du 26/10/21 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS / Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2021-13 du 08/11/2021 Fourniture et mise en service d'un serveur de stockage en réseau

La fourniture et mise en service d'un serveur de stockage en réseau est confié à l'entreprise SPIRALE située 75, rue Derobert – 73400 UGINE. Le montant de la prestation est fixé à 1 325 € HT soit 1 590 € TTC.

FINANCES

N°21-34 : Administration générale – budget primitif 2022

Rapporteur: Umberto Dimastromatteo

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 26/10/2021, il est proposé d'approuver le Budget Primitif 2022 du SMBVA comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021	BP 2022	RECETTES	BP 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	502 100,00	602 050,00	74 - Dotations, subventions et participations	618 500,00	832 800,00
012 - Charges de personnel 65 - Autres charges de gestion	141 000,00	212 280,00	013 - Atténuation de charges 75 - Autres produits de gestion	18 100,00	20 100,00
courante	50,00	11 620,00	courante	50,00	50,00
			77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total dépenses réelles	643 150,00	825 950,00	Total recettes réelles	636 650,00	852 950,00
042 - Opérations d'ordre de			042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections 002 - Résultat de	1 100,00	1 100,00
transfert entre section	27 000,00	28 100,00	fonctionnement reporté	32 400,00	0,00
Total dépenses d'ordre	27 000,00	28 100,00	Total recettes d'ordre	33 500,00	1 100,00
DEPENSES DE FONCT.	670 150,00	854 050,00	RECETTES DE FONCT.	670 150,00	854 050,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021	BP 2022	RECETTES	BP 2021	BP 2022
20 - Immobilisations			10 - Dotations, fonds divers et		
incorporelles	158 914,00	205 248,00	réserves	30 000,00	12 000,00
	LIGHT WATER OF THE STATE		13 - Subventions		
21 - Immobilisations corporelles	18 000,00	18 000,00	d'investissement	1 251 097,00	726 385,00
23 - Immobilisations en cours	1 160 083,00	542 137,00	-		
Total dépenses réelles	1 336 997,00	765 385,00	Total recettes réelles	1 281 097,00	738 385,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 100,00	1 100,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section 001 - Résultat d'investissement	27 000,00	28 100,00
			reporté	30 000,00	0,00
Total dépenses d'ordre	1 100,00	1 100,00	Total recettes d'ordre	57 000,00	28 100,00
DEPENSES D'INV.	1 338 097,00	766 485,00	RECETTES D'INV.	1 338 097,00	766 485,00

Le budget primitif 2022 s'équilibre ainsi :

Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	854 050	854 050
INVESTISSEMENT	766 485	766 485
Total	1 620 535	1 620 535

La version initiale du budget transmise aux délégués dans le document de synthèse des délibérations, intégrait pour les sections de fonctionnement et d'investissement, les reports de résultats de l'année 2021 par anticipation (001 et 002).

Suite au retour de la Trésorerie, il n'est pas possible d'effectuer ces reports actuellement, le report étant, en termes de délais, trop anticipé par rapport à la date d'adoption du compte administratif fixée réglementairement au plus tard au 30/06/2022.

Ainsi, il est proposé de ne pas anticiper les résultats en fonctionnement et en investissement et d'équilibrer ainsi le budget

Les résultats du compte administratif seront affectés lors du premier trimestre 2022 dans le cadre de l'approbation du compte administratif.



- d'approuver le Budget Primitif 2022 du SMBVA,
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°21-35 : GEMAPI - Répartition des dépenses de l'exercice 2022 liées à l'exercice de la compétence GEMAPI

Rapporteur: Umberto Dimastromatteo

Conformément à l'arrêté inter préfectoral du 07/06/18 approuvant les modifications statutaires du syndicat mixte du bassin versant Arly, la répartition des dépenses liées à la compétence optionnelle GEMAPI doit être définie par délibération.

Conformément à la programmation d'actions 2022,

Il est proposé de répartir les dépenses des différentes opérations en fonction de la localisation des opérations.

Le calcul de la participation de chaque EPCI ayant transféré la compétence GEMAPI au SMBVA se fera selon le tableau suivant, en fonction de l'avancement des opérations et après déduction des subventions attribuées au SMBVA.

Les montants présentés sont les montants hors subventions. Pour chaque opération, les demandes de subventions sont formalisées par délibération.

Opération	Section	Montant HT - hors subventions	Montant TTC - hors subventions	Répartition de la participation des EPCI pour la carte GEMAPI			
Boisements de berges et gestion des invasiv	res			- 50 100 10			
Restauration, entretien des boisements de berges sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Pays du Mont Blanc (Megève et Praz sur Arly), programme 2022	Fonctionnement	25 000 €	30 000 €	CC Pays du Mont Blanc			
Restauration, entretien des boisements de berges sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Vallées de Thônes (Serraval et du Bouchet Mont- Charvin) programme 2022	Fonctionnement	2 500€	3 000 €	CC Vallées de Thônes			
Restauration, entretien des boisements de berges sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre ARLYSERE programme 2022	Fonctionnement	37 500 €	45 000 €	ARLYSERE			
Travaux de lutte contre la propagation des	Investissement	10 000 €	12 000 €				
invasives sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Pays du Mont Blanc (Megève et Praz sur Arly) programme 2022	Fonctionnement	6 250 €	7 500 €	CC Pays du Mont Blanc			
Lutte contre la propagation des invasives sur	Investissement	8 333€	10 000 €				
les communes du bassin versant situées sur le périmètre ARLYSERE programme 2022	Fonctionnement	20 000 €	24 000 €	ARLYSERE			
Lutte contre la propagation des invasives sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Vallées de Thônes (Serraval et du Bouchet Mont- Charvin) programme 2022	Fonctionnement	2 083€	2 500 €	CC Vallées de Thônes			
Restauration des milieux aquatiques							
Restauration de l'Arly à Prariand, restauration des berges et des seuils Prariand et des seuils aval scierie Apertet sur l'Arly à Megève : mission de maitrise d'œuvre	Investissement	15 134 €	18 160 €	CC Pays du Mont Blanc			
Travaux de restauration de l'Arly à Prariand, restauration des berges et des seuils Prariand	Investissement	340 069 €	408 083 €	CC Pays du Mont Blanc			

Section	Montant HT - hors subventions	Montant TTC - hors subventions	Répartition de la participation des EPCI pour la carte GEMAPI
Investissement	15 000 €	18 000 €	CC Pays du Mont Blanc
Investissement	25 000 €	30 000 €	CC Pays du Mont Blanc
Investissement	25 000 €	30 000 €	CC Pays du Mont Blanc
Investissement	22 831 €	27 397 €	ARLYSERE
Investissement	300 000 €	360 000 €	ARLYSERE
Investissement	15 000 €	18 000 €	ARLYSERE
Investissement	20 000 €	24 000 €	ARLYSERE
Investissement	40 000 €	48 000 €	ARLYSERE
Investissement	50 000 €	60 000 €	ARLYSERE
Fonctionnement	29 167 €	35 000 €	CC Pays du Mont Blanc
Fonctionnement	137 500 €	165 000 €	ARLYSERE
Fonctionnement	2 083 €	2 500 €	CC Vallées de Thônes
			Z . MX 113
Fonctionnement	16 667 €	20 000 €	ARLYSERE
Fonctionnement	25 000 €	30 000 €	CC Pays du Mont Blanc
Fonctionnement	2 083 €	2 500 €	CC Vallées de Thônes
es hydrauliques exi	stants et syster	nes d'endiguem	nent
Fonctionnement	15 000 €	18 000 €	ARLYSERE
tion des inondation	s (systèmes d'e	ndiguements)	
Investissement	8 075 €	9 690 €	ARLYSERE
Investissement	15 000 €	18 000 €	ARLYSERE
	Investissement Investissement Investissement Investissement Investissement Investissement Investissement Investissement Fonctionnement Fonctionnement	Section hors subventions Investissement 15 000 € Investissement 25 000 € Investissement 22 831 € Investissement 300 000 € Investissement 15 000 € Investissement 40 000 € Investissement 50 000 € Fonctionnement 29 167 € Fonctionnement 137 500 € Fonctionnement 2 083 € Fonctionnement 2 083 € Fonctionnement 2 083 € Fonctionnement 15 000 € Fonctionnement 2 083 € Fonctionnement 2 083 € Fonctionnement 3 6 667 € Fonctionnement 4 6 667 € Fonctionnement 5 000 € Fonctionnement 5 000 € Fonctionnement 15 000 € Investissement 15 000 € Fonctionnement 2 083 € Res hydrauliques existants et systèmes d'exion des inondations (systèmes d'exio	Section hors subventions - hors subventions Investissement 15 000 € 18 000 € Investissement 25 000 € 30 000 € Investissement 22 831 € 27 397 € Investissement 300 000 € 360 000 € Investissement 15 000 € 18 000 € Investissement 20 000 € 24 000 € Investissement 40 000 € 48 000 € Investissement 50 000 € 60 000 € Fonctionnement 29 167 € 35 000 € Fonctionnement 2 083 € 2 500 € Fonctionnement 2 083 € 2 500 € Fonctionnement 2 083 € 2 500 € Fonctionnement 2 000 € 30 000 € Fonctionnement 2 083 € 2 500 € Fonctionnement 15 000 € 18 000 € Fonctionnement 15 000 € 18 000 €

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de valider la répartition des dépenses par EPCI pour le calcul des participations 2022 au titre de la carte de compétence GEMAPI
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Claude Revil présent en visioconférence quitte la séance.

N°21-36 : Administration générale - Participation des membres 2022

Rapporteur: Christophe Bougault Grosset

Conformément aux statuts du SMBVA,

Conformément au rapport d'orientation budgétaire 2022 et au débat d'orientation budgétaire du 26/10/2021, Conformément au budget primitif 2022,

Le montant des participations des EPCI membres est proposé comme suit :

	Carte Animation		Carte G		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Total
ARLYSERE	207 264 €	- €	221 600 €	77 007 €	505 871 €
CC Pays du Mont Blanc	54 864 €	- €	73 500 €	28 200 €	156 564 €
CC Sources du Lac d'Annecy	30 480 €	- €	Non ad	hérent	30 480 €
CC Vallées de Thônes	12 192 €	- €	8 300 €	- €	20 492 €
Total	304 800 €	- €	303 400 €	105 207 €	713 407 €



- d'approuver les montants des participations des membres du SMBVA pour l'année 2022;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

RESSOURCES HUMAINES

N°21-37 : Administration générale – Création poste technicien

Rapporteur: Umberto Dimastromatteo

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Considérant les nécessités de service, il convient de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Cet agent sera affilié au régime de retraite de la CNRACL.

Cet agent, qui remplit toutes les conditions requises pour être nommé dans un emploi public, sera intégré dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux et rémunérés conformément à la grille indiciaire des techniciens principaux de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

La création de ce poste permet de titulariser Tanguy Cattet, suite à la réussite du concours de technicien territorial 2ème classe.

>>>>>>

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de créer un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

N°21-38: Administration générale – Tableau des emplois permanents

Rapporteur: Christophe Bougault-Grosset

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Filière	Catégorie	Grade	Statut (N=Non tit / I = Tit)	TNC-TC	Poste	Agent
Technique	Α	Ingénieur principal	1	TC	1	1
Technique	В	Technicien principal de 2ème	ľ	TC	1	1
Technique	Α	Ingénieur	N	TC	1	1 -
Administratif	С	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	0.8		
TOTAL Général						3.80

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le tableau des emplois permanents du SMBVA à compter du 1er janvier 2022 ;
- de confirmer que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OPERATIONS

N°21-39 : ANIMATION - Demande de subvention : Atlas des zones inondables et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau principaux du bassin versant Arly

Rapporteur : Pierre Bessy

Compte tenu du manque de données hydrauliques concernant les niveaux de crues des principaux cours d'eau du bassin versant, il est proposé d'établir à l'échelle du bassin versant, sur les principaux cours d'eau, un atlas des zones inondables.

Cette opération est inscrite dans la phase d'études préalable du programme d'actions et de prévention des inondations du bassin versant Arly, dans l'axe 1 relatif à l'amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque.

Sur la base des documents existants (PPR, PIZ) établis à l'échelle communale, ce document intégrera les données suivantes :

- Rappel de l'ampleur et des conséquences des inondations historiques,
- Définition des caractéristiques des aléas des crues de référence : décennales, trentennales et cinquantennales, centennales,
- Actualisation des analyses des évolutions altitudinales et longitudinales des cours d'eau (observatoire topographiques - LIDAR),
- Cartographie des données zones inondables,
- Définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, en concertation avec les acteurs locaux et acteurs de l'aménagement (collectivités, SCOT,)
- Définition d'une stratégie de gestion des espaces fonctionnels des cours d'eau :
 - restauration des zones dégradées, proposer des actions à mettre en œuvre pour réduire les risques d'inondation par débordement dans les secteurs à forts enjeux.
 - gestion des zones gestion des milieux aquatiques
 - d'aménagements ultérieurs (lien avec documents d'urbanisme),

>>>>>>

- d'approuver l'opération et son plan de financement ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fond de prévention des risques naturel majeurs, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Savoie, du Département de la Haute Savoie, ou tout autre partenaire financier;

d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

N°21-40 : ANIMATION - Demande de subvention : étude de la dynamique torrentielles dans les gorges de l'Arly, en lien avec le programme MIROIR

Rapporteur: Umberto Dimastromatteo

Il est rappelé la mise en œuvre du projet MIROIR porté par le BRGM et partenariat avec l'ADRGT (Association Développement Recherche Glissement de Terrain) et le Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN).

Ce projet de recherche initié par la DDT 73, vise à qualifier et quantifier des risques liés à ces instabilités historiques de versant et notamment la définition de recommandations pour la gestion locale des risques intégrés.

Ce projet couvre l'ensemble des gorges de l'Arly avec ses 3 grands glissements : Montgombert, Moulin Ravier et Panissat.

Il est opportun de compléter ce programme par une étude sur l'interaction entre les glissements de terrain et la dynamique torrentielle de l'Arly, vecteur de risques vers les zones à enjeux (engravement Ugine).

Il est proposé en partenariat avec le BRGM et le PARN, de réaliser une étude parallèle qui viendrait compléter ce projet MIROIR.

L'objectif de cette étude est de :

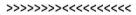
- Reconstituer et suivre les évolutions géomorphologiques des lits et des versants,
- Comprendre la relation entre les zones de production de sédiments et les lits,
- Comprendre la continuité des flux sédimentaires (interactions glissement cours d'eau).

Cette étude doit permettre d'intégrer les guestions opérationnelles à traiter :

- Amélioration des connaissances des aléas liés aux cumuls des crues et glissements de terrains (type, fréquence, volumes, ...)
- Indicateurs d'alerte vis-à-vis du déclanchement de ces phénomènes (niveaux de débits, pluviométrie, saisonnalité, niveau d'engravement, ...)
- Faisabilité de la mise en place d'un outil opérationnel de prévention des crues (centralisation des données existantes, ...

Cette opération est inscrite dans la phase d'études préalable du programme d'actions et de prévention des inondations du bassin versant Arly, dans l'axe 1 relatif à l'amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque.

Le plan de financement est donné à titre indicatif, les partenaires peuvent ajuster les taux ici présentés. Il est rappelé que la collectivité ne peut, réglementairement, pas percevoir plus de 80% de subvention.



- d'approuver l'opération et son plan de financement ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fond de prévention des risques naturel majeurs, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Savoie, du Département de la Haute Savoie, ou tout autre partenaire financier;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

N°21-41 : ANIMATION - Demande de subvention : Etude de faisabilité de la mise en place d'un réseau de prévision et de suivi des crues

Rapporteur: Umberto Dimastromatteo

Les données de prévision et de suivi des crues sur le bassin versant de l'Arly sont partielles et nécessitent pour l'équipe technique du SMBVA, une consultation de plusieurs plateformes pour mettre en relations les données. Par ailleurs, plusieurs gestionnaires présents sur le bassin versant disposent de données qui pourraient être utilisées pour optimiser l'anticipation des évènements.

Il est nécessaire de renforcer la prévention et le suivi des inondations pour mieux cibler les évènements sur chacun des 3 bassins versants (bassin versant hors VIGICRUE/ VIGICRUE FLASH).

Cette étude doit permettre :

- d'étudier la faisabilité d'un réseau/plateforme de prévention et de gestion des crues permettant d'assurer :
 - o la prévision (72 à 24h en amont),
 - o le suivi temps réel des stations sur un portail unique,
 - alertes sur les dépassements de seuils à l'équipe technique et acteurs référents (élus et techniciens des EPCI et communes, autres),
 - Une anticipation des conditions de précipitations et de saturations des sols favorables à des évènements torrentiels pour les affluents,
 - le lien avec les outils existants (alerte précipitation du SPC, VIGICRUE, VIGICRUE FLASH, APIC, outils des assureurs)
 - o le lien avec les acteurs /gestionnaires locaux SPC, CD73, Pref73 DSIPC / 74 (transfert d'informations....)
 - o la rédaction du REX rapport relatif à l'évènement
- de définir les modalités de mise en œuvre techniques et financières (coûts d'investissement et de fonctionnement).

Cette opération est inscrite dans la phase d'études préalable du programme d'actions et de prévention des inondations du bassin versant Arly, dans l'axe 1 relatif à l'amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque.

>>>>>>

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver l'opération et son plan de financement ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fond de prévention des risques naturel majeurs, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Savoie, du Département de la Haute Savoie, ou tout autre partenaire financier;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

N°21-42 : GEMAPI - Demande de subvention : programme 2022 de gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Arly

Rapporteur: Umberto Dimastromatteo

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau du bassin versant Arly, sur la période 2020-2024. Ce programme est reconnu d'intérêt général par arrêté préfectoral n° 2019-1560 du 10 février 2020.

La programmation de travaux 2022 répond aux objectifs et principes d'intervention décrits dans le plan de gestion pluriannuel des cours d'eau du bassin versant. Elle se décline en 3 types d'actions :

- Travaux d'entretien de la ripisylve, de gestion des embâcles et des ouvrages hydrauliques,
- Travaux de gestion sédimentaire,
- Travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives type Renouée du Japon.

Ces travaux visent à :

- Restaurer le libre écoulement des cours d'eau,
- · Gérer de façon sélective les embâcles,
- · Diversifier les milieux et favoriser la biodiversité,
- Prévenir, dans les zones à enjeux les érosions de berges.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Programme 2022	Montant total HT	Montant total TTC	Inv/ fct	Conseil Départ. Savoie	Conseil Départ. Haute-Savoie	Maitre d'ouvrage SMBVA
Travaux d'entretien des l	ooisements de l	perges et des	ouvrages l	nydrauliques	ornen el sa	
Secteur CCVT/CCPMB	27 500 €	33 000 €	FCT	- " " - " - " - " - " - " - " - " - " -	40%	60%
Secteur ARLYSERE	52 500 €	63 000 €	FCT	20%	· **	80%
Travaux de lutte contre la p	ropagation des e	spèces invasiv	res			
Travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives – Restauration de sites Secteur CCPMB	10 000 €	12 000 €	INV	-	40%	60%
Travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives – Entretien de sites Secteur CCPMB/ CCVT	8 333 €	10 000 €	FCT		40%	60%
Travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives – Restauration de sites Secteur ARLYSERE	8 333 €	10 000 €	INV	20%	-	80%
Travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives – Entretien de sites Secteur ARLYSERE	20 000 €	24 000 €	FCT	20%	-	80%
Travaux d'entretien sédir	nentaire	dh endir si	green in a	nger at an area	a to establish	
Secteur Haute-Savoie : CCPMB, CCVT	31 250 €	37 500 €	FCT	-	40%	60%
Secteur ARLYSERE	137 500 €	165 000 €	FCT	20%	-	80%
TOTAL		354 500 €				

Colette Gontharet s'interroge sur la différence de taux d'aide entre le département de la Savoie (20%) et du Département de la Haute-Savoie. Umberto Dimastromatteo précise que les politiques départementales relatives à la GEMAPI et aux espaces naturels sont différentes.



Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

d'approuver l'opération et son plan de financement ;

- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès du Département de la Savoie, du Département de la Haute Savoie, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ou tout autre partenaire financier;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

N°21-43 : GEMAPI - Demande de subvention : Plan de gestion sédimentaire du Nant Croex et du Nant Pugin

Rapporteur: Umberto Dimastromatteo

Le Nant Croex et le Nant Pugin sont 2 affluents de la Chaise qui drainent le versant situé sous le col de l'Arpettaz, versant urbanisé par l'agglomération d'Ugine et ses différents hameaux.

Aménagés dans les années 1970 à 1990 afin de réduire les risques torrentiels dans l'agglomération, ces 2 cours d'eau disposent d'une plage de dépôts à l'amont des enjeux, assortie, à l'aval d'aménagements de chenalisation du lit (enrochement, ou canal béton).

Toutefois, il est constaté une rétention plus ou moins marquée des matériaux au niveau des plages de dépôts qui entrainent une incision des linéaires avals, impactant les ouvrages présents dans le cours d'eau.

Ainsi afin de répondre à ces désordres, il est proposé la réalisation d'un plan de gestion sédimentaire visant à :

- Réaliser un diagnostic hydromorphologique des torrents,
- Analyser les risques d'inondation vis-à-vis des enjeux,
- Définir des modalités de gestion des matériaux et d'aménagement afin de maintenir les ouvrages et préserver les milieux aquatiques.
- Apprécier la fonctionnalité des ouvrages existants et proposer des adaptations.
- Sur le Nant Croex, des habitations situées entre la RD1508 et la confluence à la Chaise sont régulièrement inondées. Une étude de faisabilité avec un diagnostic du site et des propositions d'actions de réduction de la vulnérabilité sera effectuée.

Cette étude intégrera les ouvrages présentant une configuration digue disséminés sur le cône de déjection du Nant Croex, notamment au niveau du Nant Probère son affluent.

Cette opération est inscrite dans la phase d'études préalable du programme d'actions et de prévention des inondations du bassin versant Arly, dans l'axe 6 relatif à aux ralentissement des écoulements.

>>>>>>

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver l'opération et son plan de financement ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fond de prévention des risques naturel majeurs, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Savoie, ou tout autre partenaire financier;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES AUTRES PROJETS EN COURS

>Bilan des travaux d'entretien des cours d'eau programmation 2021

Le bilan technique et financier de la programmation des travaux 2021 est présentée (tableau récapitulatif et cartes).

Au niveau financier, le programme a été mis à œuvre à hauteur de :

- 103% pour les travaux d'entretien des boisements de berges et des ouvrages hydrauliques,
- 87% pour les travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives.
- 139% pour les travaux de gestion sédimentaire afin de limiter le dépassement de l'enveloppe budgétaire une subvention complémentaire a été sollicitée et accordée par le CD73 dans le cadre du CTS.

L'équipe débute le travail sur la programmation 2022, les communes et EPCI seront sollicités pour avis sur la nouvelle programmation de travaux.

>Travaux de réalisation d'un piège à matériaux sur le ruisseau du Pêcheux – Bouchet-Mont-Charvin - réception du chantier

La réception du chantier est prévue pour le 10 décembre. Umberto Dimastromatteo souligne que la mise en œuvre du projet s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les travaux sont bouclés dans le budget prévisionnel, soit 40 000 € HT avec un accompagnement du Département de la Haute Savoie à hauteur de 20%.

>Travaux de restauration de la Chaise et de l'ancienne décharge de la Serraz : adaptation des travaux

Un point d'avancement du chantier est fait. La première phase des travaux est bouclée elle a permis : l'excavation des déchets, leur criblage, l'analyse des fines, leur remise en place sur site, le remodelage de la zone, la mise en place des rideaux de fascines et plantation de la zone.

Il reste à traiter le massif de refus (30-80) du premier criblage, d'un volume de 1200m3: non accepté en ISDND, car ces déchets ne sont pas triés (mélange de DIB (déchets industriels banals) : ferrailles et inertes à près de 60%).

Adaptation du marché, un nouvel atelier de criblage sera installé sur la plateforme, intégrant les process de scalpage, aimantation (over band), séparateur aéraulique (air soufflé) pour séparer les plastiques. Ainsi le volume sera séparé en plusieurs catégories : matériaux fins <30, ferrailles, inertes 30-80, DIB.

Ce nouveau tri permettra de réduire sensiblement le volume de DIB acheminé en ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) et de valoriser localement fines et ferrailles. Les travaux seront réalisés au printemps 2022 – 15 jours de beau temps sont nécessaires.

Cette adaptation du process n'engendre pas de surcoût au niveau du marché. Un avenant sera toutefois établi afin d'intégrer les nouveaux prix au marché.

Umberto Dimastromattéo précise que les travaux en génie végétal nécessitent une réelle expertise et que ces aménagements sont à promouvoir.

Mike Rousseau demande s'il existe des retours d'expérience sur ce type d'aménagement sur le Bassin versant. Pierre Bessy répond qu'à Praz sur Arly plusieurs sites sur l'Arly ont été aménagés il y a près de 10 ans, avec un technique mixte intégrant : protection pied de la berge en enrochement avec mise en place d'un sabot anti affouillement surmonté par technique végétale (fascines, lits de plants et plançons ou caissons bois). Le développement du réseau racinaire permet d'ancrer et de consolider la berge.

Christophe Bougault Grosset ajoute que sur Megève des sites ont également été aménagés : aval du pont de Cassioz en 2018 et merlon du terrain de foot suite à la crue de mai 2015. Ces aménagements donnent entière satisfaction au niveau hydraulique et écologique.

>Systèmes endiguement : demande de dérogation au préfet de la Savoie et Haute Savoie pour la prorogation des délais de dépôt des dossiers de régularisation des systèmes d'endiguement

Un courrier de demande de dérogation aux Préfets de la Savoie et de la Haute Savoie a été établi pour solliciter la prolongation de 18 mois du délai de dépôt du dossier de demande d'autorisation et de régularisation des 11 systèmes d'endiguement relevant de classe C sur le bassin versant de l'Arly (échéance initiale 31/12/2021). Sur les 11 systèmes d'endiguement :

- l'étude de régularisation du système d'endiguement du Nant Trouble est en cours. Le dossier sera déposé à la fin du premier trimestre 2022.
- Pour les autres systèmes d'endiguement, des doutes persistent encore vis-à-vis de leur intégration dans la réglementation complexe en milieu torrentiel. Des études d'amélioration de la connaissance de ces ouvrages ont été inscrites à la phase d'études préalable du PAPI Arly. Ces éléments permettront de statuer sur la nécessité ou non de régulariser ces ouvrages.

Il est précisé que le courrier adressé, bien qu'intégrant les 11 systèmes d'endiguement, ne vaut pas engagement de la collectivité sur la régularisation de tous les ouvrages. Seuls les dossiers déposés auprès de la DREAL feront acte.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Les dates suivantes sont fixées :

Bureau syndical composé du président, des vice-présidents et des membres du bureau	mardi 25 janvier 2022 – 18h-19h30 Salle Conseil Municipal – Mairie d'Ugine
Conseil syndical	mardi 8 février 2022 – 18h-19h30 Salle Conseil Municipal – Mairie d'Ugine

Pierre Bessy ajoute que dans le cadre de la présentation du bilan des actions, le syndicat peut être satisfait du travail réalisé. Il remercie les élus et l'équipe technique.

Umberto Dimastromatteo se joint à ces remerciements et souligne la qualité des échanges et débats toujours constructifs et enrichissants. Il remercie les élus du bureau, du conseil syndical et l'équipe technique.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h30.

A Ugine, le 13/12/2021

Umberto DIMASTROMATTEO

Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly,